

Les DRAC dénoncent la situation dramatique que connaissent l'ensemble des services

Après les DRAC Auvergne, Basse Normandie, Champagne Ardennes, Franche Comté et Languedoc-Roussillon, c'est au tour des DRAC de l'Ile de France et de Rhône Alpes de dénoncer la situation dramatique que connaissent l'ensemble des services.

La tonalité est toujours la même : pertes de missions, impact de Chorus, stress accru, manque de dialogue social,....

Le refus du directeur de la DRAC Rhône Alpes est particulièrement emblématique du mépris affiché envers les personnels. Au cas où il ignorerait le décret du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires, nous lui rappelons l'article 21 qui l'oblige à réunir un CTP dans un délai maximum de deux mois dès lors que la moitié au moins des représentants titulaires du personnel l'aura demandé.

Dans l'optique du prochain Comité Technique Paritaire Ministériel qui aura lieu le 11 juillet, il est indispensable que le maximum de DRAC se mobilise d'ici là.

Première étape avant des mobilisations en septembre.